



Refus changement flexible gaz périmé

Par **Locagironde**, le **07/04/2021** à **13:36**

Bonjour.

Ma locataire en meublée en place depuis décembre 2015 refuse de changer et donc de payer le flexible de gaz périmé.

J'ai appris par le plombier qu'il était périmé depuis 5 ans.

Elle avait auparavant refusé de faire l'entretien de son chauffe eau sous prétexte qu'il n'y avait pas d'eau chaude.

Or. Nous avons changé les piles. Tout à rededemarre puisqu'il s'agissait d'un allumage électronique.

Concernant la prise en charge du changement du flexible de gaz, Elle refuse l'accès au logement si je ne paye pas cette réparation.

Je lui ai envoyé un mail ce matin en précisant qu'elle n'avait toujours pas effectué les démarches nécessaires

En guise de réponse, J'ai reçu ce matin un mail très insolent sous prétexte que je la harcelais et lui pourrissais la vie

Que puis je faire ? Lettre recommandée ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **youris**, le **07/04/2021** à **13:46**

bonjour,

vous lui envoyez un courrier recommandé avec A.R. indiquant que le remplacement d'un flexible périmé est obligatoire et à la charge du locataire (entretien et menues réparations).

vous pouvez prendre conseil auprès du distributeur de gaz.

comme vous devez connaître son assurance habitation, vous pouvez l'informer du comportement de son assuré.

salutations

Par **Locagironde**, le **07/04/2021** à **15:11**

Merci Youris pour votre précieuse réponse,
Cordialement

Par **janus2fr**, le **07/04/2021** à **18:37**

Bonjour,

Il existe, de nos jours, des flexibles perpétuels, c'est plutôt une bonne chose à installer dans une location meublée...